

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 05-août-2016

Date de révision 13-avr.-2017

Numéro de révision 2

EGHS / Français (French)

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** AutoMet Lapping Oil  
**Codes produit** 60-3250-006, 60-3250-128  
**Numéro de FDS** 1341520\_E  
**Nom chimique**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Laboratory Use Only.  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** ITW Test & Measurement GmbH  
**Adresse du fabricant** Boschstraße 10  
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY  
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk  
**Numéro de téléphone** +49 (0) 711 4904690-0  
**Adresse e-mail** lab.eu@buehler.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545  
Europe: +1 760 476 3961 Americas: +1 760 476 3962  
Middle East/Africa: +1 760 476 3959 Asia Pacific: +1 760 476 3960  
UK: +44 8 08 189 0979

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**                      **Danger****Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Sans objet.

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Petroleum distillates, hydrotreated middle	265-148-2	64742-46-7	50 - 100%	Carc. 1B (H350)	
Petroleum distillates,	-	64742-54-7	0 - 50%	Carc. 1B (H350)	

hydrotreated heavy paraffinic					
Methyl oleate	-	112-62-9	0 - 10%	Aucune donnée disponible	

### **Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Petroleum distillates, hydrotreated middle	64742-46-7	-
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	-
Methyl oleate	112-62-9	-

## **Section 4 : PREMIERS SECOURS**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Aucune information disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Dangers spécifiques dus au produit chimique**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

### 6.4. Référence à d'autres sections

<b>Référence à d'autres sections</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------------	--

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
-----------------------------------	--

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux
-----------------------------	--

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Vert
<b>Odeur</b>	Huileux
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odor Threshold</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	No data available	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	128.889 C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	0.842	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

### 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>VOC Content (%)</b>	Aucune information disponible

Densité de liquide	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 7,400.00 mg/kg

#### Toxicité aiguë inconnue

- 100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
- 40 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates, hydrotreated middle	= 7400 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 4.6 mg/L ( Rat ) 4 h
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	> 15 g/kg ( Rat )	-	-
Methyl oleate	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	-

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Contient un cancérogène connu ou supposé.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Nom chimique	UE - Annexe VI, cancérogènes
Petroleum distillates, hydrotreated middle	Carc. 1B
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Carc. 1B

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Petroleum distillates, hydrotreated middle	-	96h LC50: = 35 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: > 10000 mg/L (Pimephales promelas)	-	-
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	-	96h LC50: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	48h EC50: > 1000 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Petroleum distillates, hydrotreated middle	Sans objet
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Sans objet

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets



inutilisés	conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Aucune information disponible.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>IMDG/IMO</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	Not Regulated
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

<b>RID</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

<b>ADR</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

<b>IATA</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON REGULATED
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>IMDG/IMO</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	Not Regulated
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ

14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac	Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

<b>RID</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

<b>ADR</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

<b>IATA</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON REGULATED
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Petroleum distillates, hydrotreated middle - 64742-46-7	Use restricted. See item 28.	
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic - 64742-54-7	Use restricted. See item 28.	

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

**Inventaires internationaux****TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**DSL/NDSL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**EINECS/ELINCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**ENCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**IECSC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**KECL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**AICS (Australie)**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**Légende****TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H350 - Peut provoquer le cancer par ingestion

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



*Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.*

**Fin de la Fiche de données de sécurité**